

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 08/12/2025
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), DELPONTE Michel (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), TEXIER Lionel (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BUOSI Johnny (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : SARDA Manuel (Artigat), BALONDRADE Marie-José (Durfort), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT EXCUSES : CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie (Le Fossat), LABORDE Jean (Lezat sur Lèze), BOY Francis (Saint-Ybars).

PROCURATIONS : CAMPS Frédéric à PEREIRA-NANTERRE Jérôme, ARNAUD François à CANTEGRIL Jean-Marc, LABORDE Jean à COURNEIL Jean-Claude, BOY Francis à BUOSI Johnny.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2025- 88 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Signature avenants n° 2 reconduction année 2026 du marché « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération en date du 14 décembre 2023 attribuant le marché de « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire », pour la réalisation des travaux de voirie en régie, aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Granulats - DENJEAN GRANULATS 38-39 Avenue de Larrieu Prolongée 31047 TOULOUSE Cedex
- Lot n° 2 – Emulsion de bitume – COLAS FRANCE 1 Rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS

Ce marché est conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Monsieur le Président propose de reconduire ce marché pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à signer les avenants n°2 pour les lots 1 et 2 pour la reconduction pour l'année 2026 du marché « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude